

EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE
Syndicat Mixte Ouvert

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
N° 23_0048

REUNION DU
8 NOVEMBRE 2023

OBJET :

RAPPORT N° 2

DECISIONS PRISES PAR LE
BUREAU ET PAR LE PRESIDENT

NOMBRE DE VOIX :

Nombre de membres en exercice 51

Nombre de membres présents 29

Nombre de voix en exercice : 90

Nombre de voix présentes ou représentées : 49,8

Nombre de suffrages exprimés : 49,8

Étaient présents :

Conseil départemental :

M. Jacques LEMARE, Mme Evelyne DELAPLACE,

Conseil régional :

Mme Sylviane BOENS, Mme Estelle COCHARD,

EPCI :

M. Patrick LAGE (suppléant de M. Cyril LUCAS), M. Loïc BARBIER (suppléant de Mme Emmanuelle BONHOMME), M. Frédéric GIROUX, Mme Aliette LE BIHAN, M. Jean-Michel POISSON, Mme Virginie QUENTIN, M. Jean Louis RAFFIN, M. Yves VEILLOT, Mme Patricia BERNARDON, Mme Armelle THERON-CAPLAIN (suppléante de M. Dominique BONNET), M. Serge MILOCHAU (suppléant de Mme Sylvie ROLAND), M. Jean-Luc GRARE, M. Olivier LECOMTE, M. Bruno PERRY, M. Francis BESNARD, M. Pascal JABLONKA (suppléant de M. Laurent CLEMENTONI), M. Dominique VALLEE (suppléant de Mme Stéphanie COUTEL), M. Gérard DESVAUX (suppléant de M. Christian BICHON),

Étaient absents représentés :

Conseil Départemental :

M. Christophe LE DORVEN, M. Stéphane LEMOINE, Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER

Conseil régional :

M. Pierre-Frédéric BILLET

EPCI :

M. Jean-Luc GRARE, Mme Corine LE ROUX, Mme Stéphanie THOMAS, M. François FOUGEROL

Pouvoirs :

M. Christophe LE DORVEN donne pouvoir à Mme Evelyne DELAPLACE

M. Stéphane LEMOINE donne pouvoir à M. Jacques LEMARE

Mme Sylvie HONNEUR donne pouvoir à M. Frédéric GIROUX

M. Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à M. Jean-Michel POISSON

M. Jean-Luc GRARE donne pouvoir à M. Bruno PERRY

Mme Corine LE ROUX donne pouvoir à Mme Aliette LE BIHAN

Mme Stéphanie THOMAS donne pouvoir à M. Olivier LECOMTE

M. François FOUGEROL donne pouvoir à Mme Virginie QUENTIN

Étaient absents non représentés :

Conseil Départemental :

M. Francis PECQUENARD, M. Jean-Noël MARIE, M. Rémi MARTIAL, Mme Delphine BRETON, M. Marc GUERRINI

Conseil régional :

M. Harold HUWART, M. Aleksandar NIKOLIC

EPCI :

M. John BILLARD, M. Pascal AUBRY, M. Cyril LUCAS, M. Jacques ALIM, M. Jean BARTIER, Mme Emmanuelle BONHOMME, M. Jérôme DEPONDT, M. Gilbert GALLAND, M. Aïssa HIRTI, M. Denis GOUSSU, M. Michel GIRARD, M. Jérémie CRABBE, M. Jean Albert BASSOULET, M. Gérald COIN, M. Dominique BONNET, Mme Sylvie ROLAND, M. Philippe GASSELIN, M. Laurent CLEMENTONI, M. Joel DELPORTE, Mme Stéphanie COUTEL, M. Eric GERARD, M. Christian BICHON

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel POISSON

LE CONSEIL SYNDICAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°21_0042 du Conseil syndical du 8 septembre 2021 relative aux délégations du Conseil syndical au Président,

VU la délibération n°23_0020 du Conseil syndical du 24 mai 2023 relative aux délégations du Conseil syndical au Président,

VU la délibération n°21_0043 du Conseil syndical du 8 septembre 2021 relative aux délégations du Conseil syndical au Bureau,

VU le rapport n°2 du Président,

DECIDE A L'UNANIMITE DE

- **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Président
- **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Bureau

LE PRÉSIDENT D'EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE,



Jacques LEMARE



CONSEIL SYNDICAL
Séance du 8 Novembre 2023

RAPPORT N°2

Décisions prises par le Bureau et par le Président

À chaque séance du Conseil Syndical et conformément à la délibération n° 23_0020 du Conseil Syndical du 24 mai 2023 relative aux délégations du Conseil Syndical au Président et à la délibération n° 21_0043 du Conseil syndical du 8 septembre 2021 relative aux délégations du Conseil Syndical au Bureau, il convient de rendre compte des décisions prises par le Bureau et le Président, depuis le dernier Conseil Syndical.

Décisions prises par le Bureau en application de la délibération n° 21 0043 du 8 septembre 2021 :

Le Bureau s'est réuni le 24 mai 2023 et a pris la décision suivante :

- Approbation de l'annexe 1 modifiée de la convention de location d'infrastructures passives de communications électroniques signée avec Chartres Métropole le 31 mars 2020, pour prendre en compte les enfouissements réalisés sur la commune de Voise : rues de Paris, de Béville, de Santeuil et ruelle du Cimetière

Le Bureau s'est réuni le 10 octobre 2023, mais n'a pris de décision particulière.

Décisions prises par le Président en application de la délibération n°23 0020 du 24 mai 2023 :

Décisions relatives aux enfouissements coordonnés des réseaux

- Conventions d'enfouissement coordonné des réseaux portant attribution à la personne publique de la propriété des infrastructures souterraines de communications électroniques, signées avec :
 - la commune de La Chaussée d'Ivry, signée le 10 janvier 2023, pour un fourreau de 920 m sur les rues de la Vallée et de la Cavée ainsi que Nantilly sur la commune de La Chaussée d'Ivry (2023),
 - la commune de Saint Denis Lanneray, signée le 10 janvier 2023, pour un fourreau de 600 m sur les rues de la Bretache, des Minières et Etang de la Bretache sur la commune de Saint Denis Lanneray (2023),
 - la commune de Gallardon, signée le 10 janvier 2023, pour un fourreau de 350 m sur la Porte de Chartres, Trou au Lièvre, Basse du Bardet sur la commune de Gallardon (2023),
 - la commune de la Chapelle du Noyer, signée le 10 janvier 2023, pour un fourreau de 420 m sur les rues Champs Pinson, des Pendants, la Varenne et ruelle des Vignerons sur la commune de la Chapelle du Noyer (2023),
 - la commune du Gué de Longroi, signée le 10 janvier 2023, pour un fourreau de 380 m sur la rue de Paris sur la commune du Gué de Longroi,

- la commune de Bréchamps, signée le 10 janvier 2023, pour un fourreau de 530 m sur Ruffin et les rues du Moulin, de l'Abreuvoir, de la Grenouillère sur la commune de Bréchamps,
- la commune de Coulombs, signée le 10 janvier 2023, pour un fourreau de 1 300 m sur Grande rue, rue de Villiers et Rue de Chandelle sur la commune de Coulombs,
- la commune de Janville en Beauce, signée le 10 janvier 2023, pour un fourreau 430 m sur Le Puiset, Rues du Boel et de l'Eglise,
- la commune de Gas, signée le 25 janvier 2023, pour un fourreau de 440 m sur la rue de l'Ecole à Gas,
- la commune de Châteauneuf en Thymerais, signée le 25 janvier 2023, pour un fourreau de 650 m sur le boulevard Kennedy, rues de l'Hôpital et du Chêne de Lorette sur la commune de Châteauneuf en Thymerais,
- la commune de Senonches, signée le 25 janvier 2023, pour un fourreau de 450 m sur les rues de la Pyramide, des Tilleuls et Avenues de Badouveau et des acacias sur la commune de Senonches,
- la communauté de communes entre Beauce et Perche, signée le 25 janvier 2023, pour un fourreau de 500 m sur la rue Saint Martin, impasse de l'Eglise et ruelle de Mottereau sur la commune de Vieuvicq,

Décisions relatives à la commande publique :

- Attribution de l'accord-cadre 2023-001 et 2023-002 : accord-cadre multi-attributaires (2 au maximum) à bons de commande :
 - **Conception-réalisation des densifications et renforcements du réseau de communications électroniques fibre optique public d'Eure-et-Loir**
 - Durée de 2 ans renouvelable une fois
 - Montant minimum de 150 000,00 € HT et montant maximal de 1,7 M€ pour la période initiale, mêmes montants pour l'éventuelle période de renouvellement
 - Attributaires :
 - ⇒ Groupement CHARTRES METROPOLE INNOVATIONS NUMERIQUES (28630 Le Coudray) / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CENTRE LOIRE (28630 Mignières)
 - ⇒ Groupement RESONANCE (69480 Lachassagne) / SOMELEC (28190 Courville-sur-Eure).
- Acte modificatif n°2 à l'accord-cadre 2022-002, lot 1 *Travaux de tranchées et de remblaiements sur infrastructure télécom existante ou en création de l'accord-cadre Travaux de génie civil et d'infrastructures telecom* signé avec le titulaire EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CENTRE LOIRE le 30 août 2023.

L'objet de cet acte modificatif n°2 est de modifier le CCAP afin de permettre la reconduction du marché de manière anticipée par décision expresse discrétionnaire du pouvoir adjudicateur avant l'expiration de la période initiale afin d'anticiper un dépassement du montant maximum H.T de la période initiale.

Cette modification est rendue nécessaire par des circonstances imprévues (article R2194-5 du Code de la commande publique).

- Acte modificatif n°3 à l'accord-cadre 2022-004, lot 3 *Fourniture et mise à disposition de matériels d'infrastructures telecom* de l'accord-cadre *Travaux de génie civil et d'infrastructures telecom* signé avec le titulaire EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CENTRE LOIRE le 30 août 2023.

L'objet de cet acte modificatif n°3 est de modifier le CCAP afin de permettre la reconduction du marché de manière anticipée par décision expresse discrétionnaire du pouvoir adjudicateur avant l'expiration de la période initiale afin d'anticiper un dépassement du montant maximum H.T de la période initiale.

Il s'agit d'une modification rendue nécessaire par des circonstances imprévues (article R2194-5 du Code de la commande publique), du fait d'un plus grand nombre d'enfouissements qu'anticipé, et donc de fournitures de fourreaux.

- En application de l'accord-cadre 2021-003 Extensions et renforcements du réseau de communications électroniques fibre optique public d'Eure-et-Loir :
 - Attribution le 20 juin 2023 du marché subséquent 2023-4784 à Axione pour une extension à Donnemain-St-Mamès pour un montant de 8 192,32 € HT ;
 - Attribution le 28 juin 2023 du marché subséquent 2023-5094 à Axione pour une extension à Auneau-Bleury-St-Symphorien pour un montant de 3 530,53 € HT ;
 - Attribution le 3 juillet 2023 du marché subséquent 2023-4978 à Axione pour une extension à Pierres pour un montant de 20 682,26 € HT ; un acte modificatif en diminution signé le 19 juillet 2023 porte le montant du marché subséquent à 19 478,80 € HT ;
 - Attribution le 3 juillet 2023 du marché subséquent 2023-4997 à Axione pour une extension à Sorel-Moussel pour un montant de 4 419,87 € HT ;
 - Attribution le 27 juillet 2023 du marché subséquent 2023-5058 à Axione pour une extension à St-Lubin-de-la-Haye pour un montant de 1 188,59 € HT ;
 - Attribution le 4 septembre 2023 du marché subséquent 2023-5036 à Axione pour une extension à Auneau Bleury St-Symphorien pour un montant de 3 221,26 € HT ;
 - Attribution le 21 septembre 2023 du marché subséquent 2023-5069 à Axione pour une extension à Gallardon pour un montant de 13 983,62 € HT ;
 - Attribution le 21 septembre 2023 du marché subséquent 2023-5125 à Axione pour une extension à Auneau-Bleury-St-Symphorien pour un montant de 795,12 € HT ;
 - Attribution le 19 octobre 2023 du marché subséquent 2023-5051 à Axione pour une extension à Gallardon pour un montant de 3 187,33 € HT ;

- En application de l'accord-cadre 2021-004 Extensions et renforcements du réseau de communications électroniques fibre optique public d'Eure-et-Loir :
 - Attribution le 25 mai 2023 du marché subséquent 2023-4895 à CMIN/EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour une extension à Vernouillet pour un montant de 35 283,81 € HT ;
 - Attribution le 30 juin 2023 du marché subséquent 2023-4983 à CMIN/EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour une extension à St-Rémy-sur-Avre pour un montant de 2 206,73 € HT ;
 - Attribution le 30 juin 2023 du marché subséquent 2023-5040 à CMIN/EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour une extension à Cernay/Marchéville pour un montant de 2 062,95 € HT ;
 - Attribution le 6 juillet 2023 du marché subséquent 2023-4933 à CMIN/EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour une extension à Sorel Moussel pour un montant de 3 367,40 € HT ;
 - Attribution le 21 août 2023 du marché subséquent 2023-4991 à CM'IN/EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour une extension à Nogent le Rotrou pour un montant de 1 460,57 € HT ;

- Attribution le 24 août 2023 du marché subséquent 2023-5035 à CM'IN/EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour une extension à Germainville pour un montant de 9 638,02 € HT ;
 - Attribution le 15 septembre 2023 du marché subséquent 2023-4985 à CM'IN/EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour une extension à St-Rémy-sur-Avre pour un montant de 908,83 € HT ;
 - Attribution le 19 octobre 2023 du marché subséquent 2023-5110 à CM'IN/EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour une extension à Ivry la Bataille pour un montant de 1 094,64 € HT ;
- En application de l'accord-cadre 2022-001 Assistance à maîtrise d'ouvrage pluridisciplinaire Aménagement très haut débit :
- Attribution le 5 juillet 2023 du marché subséquent 2023-014 Analyse des coûts unitaires pour les enfouissements du réseau fibre au groupement ANT Conseil / CAPHORNIER / PARME Avocats pour un montant de 1 275,00 € HT ;

Décisions relatives à la gestion des emprunts et des lignes de trésorerie

- Ouverture d'une ligne de trésorerie d'une durée de 364 jours à compter du 20 octobre 2023 d'un montant de 1,5 M€, auprès de la Banque Postale, au taux de €STR (ESTER) + marge de 0,93% l'an, avec une commission de non-utilisation comprise entre 0 et 0,1% en fonction du taux de non-utilisation.
- Tirage sur cette ligne de trésorerie d'un montant de 800 000 €.

Décisions relatives aux viabilisations et à l'équipement en lignes de communications électroniques des nouveaux aménagements ou nouvelles constructions :

- Conventions pour la réalisation de travaux de génie civil de viabilisation, avec remboursement, signées avec :
 - M./Mme G le 16 mai 2023 pour la viabilisation d'un terrain situé 10 bis route de Marcilly à Sorel Mousiel,
 - Mme L le 12 avril 2023 pour la viabilisation d'un terrain situé 3 route de Soulaire, Harleville, à Bailleau Armenonville,
 - M. P le 24 mai 2023 pour la viabilisation d'un terrain situé 3 bis allée des Trembles à Saint Laurent-la-Gâtine,
 - M./Mme C le 24 mai 2023 pour la viabilisation d'un terrain situé 6 rue des Ormes à Néron,
 - Mme B le 14 juin 2023 pour la viabilisation d'un terrain situé 14 rue de Beaulieu à Néron,
 - M. D le 11 juillet 2023 pour la viabilisation d'un terrain situé 25 rue Basse à Hanches,
 - M./Mme G le 11 juillet 2023 pour la viabilisation d'un terrain situé 7 chemin des Soufflets à Gallardon,
 - M./Mme A le 24 août 2023 pour la viabilisation d'un terrain situé 18 rue du Chemin de fer à Châteauneuf en Thymerais,
 - M./Mme F le 14 septembre 2023 pour la viabilisation d'un terrain situé 4 T rue du Clos Saint Antoine à Bu,
 - M. P le 29 septembre 2023 pour la viabilisation d'une terrain situé 16 T rue des Bergeries à Auneau Bleury Saint Symphorien,
 - EARL *au fil des saisons* le 06 octobre 2023 pour la viabilisation d'un terrain situé au 294 route départementale 19 à Auneau Bleury Saint Symphorien,
 - M. P. le 14 septembre 2023 pour la viabilisation d'un terrain situé 7 Chemin de la Cavée à Gallardon,

- M. P le 20 octobre 2023 pour la viabilisation d'un terrain situé 16 Grande rue à Saint Arnoult des Bois,
 - M./Mme D le 20 octobre 2023 pour la viabilisation d'un terrain situé 10 T rue de la Libération à Auneau Bleury Saint Symphorien.
- Conventions pour l'équipement en lignes de communications électroniques de nouveaux aménagements ou nouvelles constructions, avec remboursement, signées avec :
- Mme H le 20 juin 2023 pour pour l'aménagement situé 1 à 6 impasse de la Mare et 50, 52 Chemin Pierru à Sorel Moussel,
 - La SAEDEL le 29 juin 2023 pour l'aménagement situé zone d'activité Saint Mathieu (tranche 1) à Gallardon.

Conventions relatives à la prise en exploitation des lignes de communications électroniques fibre optique des nouveaux aménagements ou nouvelles constructions signées avec :

- La SCCV ADP le 23 juin 2023 pour l'aménagement et les constructions situées 430 rue Denis Ménager à Droue sur Drouette.

Conventions relatives à l'installation et la gestion de lignes fibre optique dans les immeubles existants (L.33-6 du Code des postes et des communications électroniques) signées avec :

- M./Mme B le 25 mai 2023 pour des immeubles situés 19 rue de la Barre et 2 rue de l'Eglise à Hanches,
- SOLOGNE ET LOIRE HABITAT le 25 mai 2023 pour des immeubles situés rue Simone Mitermique et rue Charles Pitou à Senonches,
- SDC LES DUCS D'ABONDANT le 24 mai 2023 pour un immeuble situé 42 Grande rue à Abondant,
- SAS 5 ETOILES le 21 mai 2023 pour un immeuble situé 5 rue Péan à Châteaudun,
- M./Mme D le 14 juin 2023 pour un immeuble situé 8 B rue de Houdan à Saint Lubin de la Haye,
- M./Mme A le 14 juin 2023 pour un immeuble situé 6 route de Gallardon à Auneau Bleury Saint Symphorien,
- M. A le 14 juin 2023 pour un immeuble situé 25 rue de l'Avenir à Epernon,
- M. P le 19 juillet 2023 pour un immeuble situé 4 rue du Lion au Gué de Longroi,
- 3F CENTRE VAL DE LOIRE le 24 Aout 2023 pour un immeuble situé 25 A rue des Vergers à Epernon,
- M. H le 24 Aout 2023 pour un immeuble situé 31 rue de la Garenne à Ivry la Bataille,
- M./Mme G le 24 Aout 2023 pour un immeuble situé 10 rue du général De Gaulle à Châteauneuf en Thymerais,
- AGE IMMOBILIER le 24 juillet 2023 pour un immeuble situé 34 rue du Grand Pont à Epernon,
- CDC HABITAT le 21 septembre 2023 pour un immeuble situé 2 rue du général De Gaulle à Châteauneuf en Thymerais,
- Sté APOLLO le 21 septembre 2023 pour un immeuble situé 126, 128 rue Saint Hilaire à Nogent le Rotrou,
- SCI GUESON MAROILLEY le 2 octobre 2023 pour un immeuble situé 27 boulevard Grindelle à Châteaudun,
- EURE-ET-LOIR HABITAT le 6 octobre 2023 pour un immeuble situé 1 impasse de la Gare à Nogent le Roi,

- EURE-ET-LOIR HABITAT le 6 octobre 2023 pour un immeuble situé 2 rue des Moulins à Nogent le Roi,
- SA HLM La Roseraie le 20 octobre 2023 pour un immeuble situé 1 rue d'Allainville à Vernouillet,
- CDC HABITAT le 20 octobre 2023 pour un immeuble situé 4 route de Bouglainval à Pierres.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°21_0042 du Conseil syndical du 8 septembre 2021 relative aux délégations du Conseil syndical au Président,

VU la délibération n°23_0020 du Conseil syndical du 24 mai 2023 relative aux délégations du Conseil syndical au Président,

VU la délibération n°21_0043 du Conseil syndical du 8 septembre 2021 relative aux délégations du Conseil syndical au Bureau,

VU le rapport n°2 du Président,

LE CONSEIL SYNDICAL EST SOLLICITÉ AFIN DE :

- **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Président
- **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Bureau